



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le conseil départemental maintient son partenariat de confiance avec les agriculteurs de Meurthe-et-Moselle et la profession agricole

Comme chaque année, le conseil départemental signe avec la chambre départementale et neuf organisations professionnelles une charte de partenariat. Elle met en exergue le rôle majeur de la profession dans la vie des territoires de Meurthe-et-Moselle et la volonté du département de lui maintenir un soutien significatif.

Le partenariat prend également en compte :

- les attentes de la population en matière de qualité de **l'alimentation** et de retour à un lien fort entre ce que produisent les territoires et ce que mangent les habitants,
- le rôle central du département, **chef de file** du « manger local » sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle (*notamment autour des plans alimentaires territoriaux pour le nord et le sud du Département*), en complément et au-delà de la démarche portée en direction de la restauration collective et en premier lieu des cantines des collèges (3 millions de repas servis chaque année),

Le montant du soutien départemental s'élève à 317 000 € dans le cadre de la charte et à près de 4 M€ sur l'ensemble des partenariats avec les agriculteurs. Le Département et la Chambre d'agriculture ont également créé une aide spécifique : le versement d'une **avance** de trésorerie aux 20 exploitants en conversion bio qui n'ont pas encore perçu leurs aides européennes.

Le département est également très présent au côté des agriculteurs de Meurthe-et-Moselle chaque année au salon de l'agriculture qui offre davantage de visibilité aux produits « made in 54 ». Enfin, dans le cadre de son 20^{ème} anniversaire, les viticulteurs de l'AOC côté de Toul seront les invités d'honneur du Jardin extraordinaire, les 29 et 30 septembre à Nancy à l'Hôtel du Département.